

2° Restitution par l'Angleterre des autres points occupés en ce moment par ses troupes.

3° Ouverture des principaux ports de la Chine aux navires de commerce de toutes les nations amies, avec fixation d'un tarif de douanes et abolition de l'intervention politique des « Hong-Merchants » (Hanistes).

4° Résidence d'Ambassadeurs ou Ministres plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et des puissances amies, à Peking, — ainsi qu'établissement d'Agens consulaires dans les différents ports de Chine ouverts au commerce.

5° Paiement par la Chine d'une certaine somme pour couvrir les frais de la guerre.

6° Indemnité au commerce anglais pour la saisie de l'opium.

7° Règlement de la question de l'importation de l'opium.

Sur la question de savoir si la France consentirait à intervenir comme médiatrice, je me contentai de faire observer : que la solution de cette question dépendait d'une foule de circonstances ; qu'il fallait, avant tout, que la médiation fût demandée d'une manière formelle et convenable par la Chine ; que l'Empereur devait être consulté à cet égard, si le Commissaire impérial n'avait pas les pouvoirs nécessaires ; qu'il était urgent de prendre un parti ; que j'étais prêt à contribuer, autant que cela était en mon pouvoir, à faire connaître la vérité à S. M. I. sur la situation actuelle ; que la France avait intérêt à ce que la question pendante entre les deux puissances belligérantes fût réglée d'une manière *honorable* pour la Chine et avantageuse non seulement à la Chine, mais à tous les peuples civilisés ; que je parlais sous l'empire de cette conviction, mais, que je devais, dans l'état actuel des choses, me borner à offrir de transmettre au Gouvernement du Roi l'expression du désir que le Gouvernement chinois pourrait juger à propos de manifester relativement à la médiation de la France. Dans le cours de la discussion qui s'engagea sur ces divers points et qui dura trois heures, je pus me convaincre de *l'extrême* répugnance que les grands Mandarins éprouvaient à *tenter* de faire arriver la vérité jusqu'à leur souverain et des difficultés sans nombre que les usages, les règles sévères de l'étiquette et les règles plus sévères encore qui président aux relations *officielles* des autorités chinoises avec les étrangers, doivent apporter, longtemps encore, à l'expédition des affaires